

Département
de la Moselle
~~~~~  
Arrondissement  
de THIONVILLE  
~~~~~

COMMUNE DE CONTZ-LES-BAINS

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
conseillers
élus:
11

Séance du 10 mars 2020

en fonctions:
10

Sous la présidence de M. LICHT Yves, Maire

Présents:
07

Membres présents : MM LUCAS Fernand, CONSTANT Thomas, Adjoint
Mme SIMON Geneviève, M ZINS Clément, , M MANSION Yves, M
HENTZEN Didier
Formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés : M DEMAY Pascal, Mme KOP Cathy, Mme
SONTAG Fabienne

Convocation du 27/02/2020

1. Compte administratif « général » exercice 2019

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LUCAS Fernand examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « général » pour l'exercice 2019 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

| | |
|--|-------------------|
| En section de fonctionnement, le résultat | |
| fait apparaître un excédent de | 68730.40 |
| En section d'investissement, le résultat | |
| fait apparaître un déficit de | <u>-130548.88</u> |
| Le résultat global de clôture fait apparaître un déficit de | 61818.48 |

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019**Budget «Général»**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 ce jour
statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 68730.40

Décide d'affecter le résultat comme suit

| | |
|--|----------|
| POUR MEMOIRE | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | 39204.80 |
| Virement à la section d'investissement | 19300.66 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT | 48826.26 |
| DEFICIT | |
| A) EXCEDENT AU 31.12.2019 | 68730.40 |

| | |
|--|----------|
| Affectation obligatoire • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter | |
| • à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour | 68730.40 |
| B) DEFICIT AU 31.12.2019 | / |
| C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté | / |

3. Compte administratif budget « eau » exercice 2019

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LUCAS Fernand, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Eau » pour l'exercice 2019 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat

fait apparaître un excédent de

37281.52

En section d'investissement, le résultat

fait apparaître un excédent de

39424.30

Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de

76705.82 €

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 budget « eau »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif présente :

■ un excédent de fonctionnement de 37281.52 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|----------|
| POUR MEMOIRE | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | 41838.76 |
| Virement à la section d'investissement | / |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT | 4557.24 |
| A) EXCEDENT AU 31.12.2019 | 37281.52 |
| Affectation obligatoire • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter | |
| • à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour | 37281.52 |
| B) DEFICIT AU 31.12.2019 | / |
| C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté | |

5. Compte administratif « assainissement » exercice 2019

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur LUCAS Fernand, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Assainissement » pour l'exercice 2019 tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

| | |
|--|-------------------|
| En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de | 19811.72 € |
| En section d'investissement, le résultat fait apparaître un excédent de | 41425.60 € |
| Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de | 61237.32 € |

6. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 budget « assainissement »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif présente :

- un déficit de fonctionnement de 19811.72 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|----------|
| POUR MEMOIRE | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | 5004.24 |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) | |
| Virement à la section d'investissement | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT | 24815.96 |
| A) EXCEDENT AU 31.12.2019 | 19811.72 |
| Affectation obligatoire | |
| • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) | |
| Déficit résiduel à reporter | |
| • à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) | 0 |
| Solde disponible | |
| affecté comme suit : | |
| • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) | 19811.72 |
| Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour | |
| B) DEFICIT AU 31.12.2019 | / |
| C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté | / |

7. Examen et vote des comptes de gestion (Principale, eau et assainissement)

Le Conseil Municipal examine et accepte à l'unanimité les comptes de gestion (Principal, eau et assainissement) de l'exercice 2019 présentés par Madame Le Receveur Municipal.

8. Mission de maîtrise d'œuvre : Sécurisation de l'alimentation en AEP de la commune
Optimisation de la ressource propre de la commune
Création d'un réservoir de stockage d'eau potable

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité la mission de maîtrise d'œuvre proposée par
Lorraine Voirie Réseaux Divers (LVRD) domicilié 7, rue du Château à MONTROY FLANVILLE (Moselle).
La mission est constituée :

- Des études préliminaires,
- Elaboration du Projet et DCE
- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Visa des études d'exécution
- Direction de l'exécution des Travaux
- Assistance lors des opérations de réception

Le montant de la rémunération est 4200,- € + 4,5 % du montant de l'opération défini à l'issue du Projet.

9. Vote de subventions

Le Conseil Municipal vote une subvention de 200,- € au profit de l'amicale des sapeurs -pompiers du Val Sierckois pour l'année 2020.

10. Lotissement « St Vincent » nouvelle dénomination de rue

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le non de la rue de la doloire pour les habitations futures du lotissement « St Vincent ».

11. Dénomination de la nouvelle place à côté de la mairie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer la nouvelle place à côté de la mairie :
Place du « Greechen ».

Pour copie conforme,
CONTZ-LES-BAINS, le 12/03/2020
Le Maire,
Yves LICHT

